Notions d'eccleshiérarchie

Il est de ces gens qui ont la foi, à tous niveaux, de toutes origines au sein de notre bel Empire. Néanmoins pour les laïcs il est complexe de bien saisir les fonctions et les attributions des différents des différents membres de l'eccleshierarchie. Il faut d'abord distinguer au sein des religieux les prodiges et les prieurs. Si la vision commune aujourd'hui que le peuple a des prêtres est celle de guerriers aux pouvoirs divins, il est important à présent de nuancer cette image. En effet, le don d'accomplir des miracles, ce qui est souvent appelé la pratique de la magie divine, n'est pas une capacité très répandue les rangs du Saint Ordre. Un ecclésiaste sur dix seulement est jugé apte par le Très Haut à offrir ses prodices au monde. Il est cependant faux de croire que ceux qui pratiquent les minacles sont plus pieux ou davantage favorisés par le Maître des Royaumes, c'est juste que Toussaint a choisit une voie particulière pour ceux-là.

L'eccleshierarchie est donc composée d'une multitude de statuts divers et de postes bien précis que je vais m'efforcer de présenter à vos yeux.

A la base de la grande pyramide de la juste foi, il y les fidèles, ceux sans qui la religion de l'Unique ne pourrait instaurer l'ordre. Ces fidèles représentent tous les hommes bons qui vivent dans l'Empire, les garants de l'Humanité, il leur revient de respecter les dogmes et d'honorer le Très Haut en toute occasion. Néanmoins, cette masse n'est que laïque et ne s'implique souvent que trop passivement dans la pratique de la foi. Il faut donc des bergers pour mener ce troupeau vers les royaumes éternels. Là où s'arrêtent les fidèles commencent les rangs de l'eccleshierarchie, du plus jeunes des dévots jusqu'au Grand Ordonnateur luimême.

Il faut là encore différencier deux sphères du Saint Ordre, le clergé régulier et le clergé séculier. Le premier est une facette peu connue de la religion. En effet, les ordres réguliers vivent reclus du monde. Il s'acit là de ce que le peuple nomme moine ou frères, mais que nous préférons le terme de prieurs. Ce clergé vit éloigné des autres groupes de l'Empire, dans des communautés plus discrètes et fermées que sont les monastères et les prieurés. Il existe de nombreux ordres prieurs aux attributions et aux compétences différentes. Certains sont d'extraordinaires soigneurs, d'autres des copistes appliqués ou encore des communautés autarciques autonomes. Mais tous ces groupes dits « monastiques » ont le même but : être dévoués au Très-Haut. Ainsi, ces ecclésiastes honorent le nom de Toussaint, et, même s'ils vivent à l'écart du reste de l'Humanité, prient pour le salut de celle-ci. La vie de ces prieurs est souvent faite d'ascétisme et rares sont les membres du clergé régulier qui possèdent le don de miracle, probablement parce que leurs compétences si prodigieuses ne sont pas les plus utiles au sein de ce communautés. Pour ces raisons, cette partie du Saint Ordre et de l'eccleshierarchie est peu connue et également la moins attravante pour les dévots qui cherchent à entrer au service du Maître des Royaumes. Mais là encore, le clergé régulier n'est pas moins important que le séculier car la dévotion des prieurs est sans faille et assure un rôle capital dans le maintien de l'Empire.

A propos des dévots eux-mêmes, il s'agit là de la plus basse des fonctions du Saint Ordre, ce sont des laïcs qui décident de se mettre au service de la vraie foi. Aucun engagement ne les lie encore, ils servent pendant une certaine période les deux types de clergé, séculier ou régulier, avant de pouvoir à leur tour prendre l'habit religieux et d'intégrer un des deux organes du Saint Ordre. Ces dévots peuvent espérer ensuite progresser

dans l'eccleshierarchie. En général, ces hommes s'engagent jeunes mais il arrive que certains trouvent le chemin de l'Unique à un âge avancé. Les dévots sont initiés à la théologie, aux textes du Livre, aux rites, aux coutumes et à la pratique des prodiges si dons ils possèdent.

De la présence des femmes parmi les dévots, on ressent là toute l'influence elfique sur les coutumes humaines. Là où jadis, avant l'instauration de l'Empire, les humains ne voyaient que dans les individus masculins des intermédiaires viables entre les divinités et les dieux païens, aucune loi ou règle ne stipule l'infériorité de la femme dans l'exercice de la religion et celles-ci peuvent, à l'instar de leurs confrères masculins occuper des postes de prédication, de soin et même exercer des miracles.

Néanmoins, on peut noter certaines disparités entre les genres dans le Saint Ordre. Dans les ordres réguliers, les prieuses sont peu mêlées aux hommes, il existe des monastères exclusivement masculins ou féminins et quand bien même ces lieux saints sont mixtes, présentent un clivage évident entre prieurs prieuses. De même, dans les rangs des séculiers, il existe bien des diaconesses ou des prêtresses mais aucune femme n'a jamais accédé au rang d'ordonnateur ou audelà. Au sein de l'eccleshierarchie, le nombre de femmes douées du don de prodice est bien inférieur à celui des hommes. Néanmoins, cette estimation est à nuancer. En effet, les femmes sont elles mêmes véritablement moins nombreuses que les hommes, dans notre ordre. Pour faciliter la compréhension du présent portrait de notre bonne organisation religieuse de l'Empire, je n'évoquerais que les membres masculins mais nul ne doit oublier que les femmes sont très importantes dans le Saint Ordre et dans l'estime du Très Haut.

Ainsi, reprenons: Au-dessus des dévots, on trouve dans le clergé séculier les Aspirants ou les Initiés. Ceux là n'ont pas la charge d'un office, d'une paroisse ou d'une prébende ordonnée. Ils sont, comme les dévots, destinés à aider les membres supérieurs de l'eccleshierarchie. Mais, les Initiés, ont achevés une grande part de leur apprentissage. Ils sont alors associés progressivement à la pratique des rituels et des prédications. Ils n'en n'oublient pas moins leur piété et leur devoir de prière.

A la fin d'une initiation, qui peut durer jusqu'à plus de dix ans, lorsqu'il est nommé digne, l'aspirant est nommé diacre. Celui-ci ne maitrise pas encore la prêtrise, mais il peut participer à toutes les autres activités qui caractérisent la fonction ecclésiastique. Inutile de préciser que plus un membre du clergé progresse dans les différentes fonctions du Saint Ordre, plus il gagne le respect de ses pairs et, avec cela, les avantages qui y sont associés. Ainsi, un aspirant n'aura pas accès à de nombreux ouvrages dans la Grande Bibliothèque de l'Ordre, que certains nomment « ecclésiarchive », au siège de la religion, à Darnamen, tandis qu'un Ordonnateur, lui, pourra à sa guise consulter toutes les ressources écrites qu'il est possible d'imaginer, même les livres traitants de l'hérésie.

Quand les diacres se montrent suffisamment pieux, impliqués, zélés et qu'un poste de prêtre est vacant dans la région impériale, le plus méritant obtient l'insigne honneur d'accèder au rang supérieur. La fonction de prêtre est souvent l'accomplissement d'une vie et rare sont ceux qui puissent se montrer assez saints pour espérer un jour progresser encore dans l'eccleshierarchie, d'une part car il n'est pas du commun des mortels de se dévouer tant au Très-Haut et d'autre part car les places sont fortement limitées et que la sélection est très pointilleuse.

Les postes d'Ordonnateurs sont au nombre de quatorze, en temps normal, bien que leur nombre ait pu être plus élevé, et, rarement encore, moindre, en des circonstances bien exceptionnelles. Chacune des régions de notre Empire est dirigée religieusement par un Ordonnateur qui possède également certains pouvoirs temporels en accord avec les autorités impériales locales, à l'exception des frontières de notre monde que forment les territoires des Montagnes Naines.

L'importance de ces prélats fluctuent en fonction des époques mais surtout selon la région à laquelle ils sont attachés : ainsi, l'Ordonnateur du Comté de la Cité Mage voit son autorité sans cesse contestée et disputée par celle des sorciers et de l'Archimage tout comme l'Ordonnateur de Swanolir où la dominante elfique réduit les fonctions du Saint Ordre. A l'inverse, l'Ordonnat sur le siège de Darnamen est une position réellement dominante puisque cette région est le centre de la religion impériale depuis près de six siècles. Une primauté de cet Ordonnat par rapport aux autres est d'ailleurs à noter et semble remonter aux premiers siècles de l'Empire, alors que Darnamen s'affirmait comme la région centrale du Saint Ordre.

Les Ordonnateurs de Darnamen sont alors peu à peu devenus les prétendants au titre de Grand Ordonnateur, la tête de la religion, si bien que durant tout le quatrième siècle, aucun Ordonnateur d'autres régions n'obtint ce poste. Or, le Grand Ordonnateur prenant activement part à la désignation des Ordonnateurs pour occuper les postes vacants, celui-ci pouvait en quelque sorte désigner son successeur, ce qui induisait le trafic des biens spirituels dans un ordre religieux où seule la foi devait compter, selon les préceptes originels. Cette préférence pris finalement fin suite à une réunion d'Ordonnateurs à Ebece en l'an 412 et les rouages de l'ecclesierhachie furent révisés.

Le poste de Grand Ordonnateur évoqué est en réalité la plus grande des dignités que peut recevoir un religieux. s'agit là d'incarner tout l'Ordre et sa foi de l'humanité, aussi le représentant n'est pas choisi aveuglément mais doit être d'une justice, d'une foi, d'une vaillance et d'une pureté sans faille. C'est au sein des Ordonnateurs qu'est choisi le nouveau Grand. Et si les Ordonnateurs désignent souvent les prêtres et paroisses. nomment certains diacres s'occupent de leur territoire, le Grand Ordonnateur, lui, dirige l'exécution de la foi sur tout l'Empire, place et intronise les Ordonnateurs, révise avec eux le dogme au besoin mais peut aussi outrepasser les autorités des ses inférieurs en ingérant directement sur la direction d'un Ordonnat. C'est aussi un important dignitaire impérial avec lequel le pouvoir du Roi et des représentants des autres peuples de l'Empire doit composer.

Il défend les intérêts de l'Ordre devant les cultes païens, favorise les rentrées financières et s'assure les droits qui sont dus à la foi. Il est intéressant de noter que si les Ordonnateurs ne sont pas spécialement dotés du don de prodige, il est rare que leur supérieur ne le soit pas. De toutes les annales de l'Ordre, un Grand Ordonnateur sur dix seulement était incapable de tout miracle. Au terme de cette brève présentation, le présent ouvrage exposera d'abord les fondements du saint dogme, présentera précisément chaque ordonnat impérial, retracera l'historique de cette religion et de son organisation puis évoquera les grands noms illustres associés au Très-Haut avant de s'achever sur un approfondissement des différents groupes au sein de l'Ordre.